

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité

FAIT DIVERS

PEUR BLEUE

P.4

Atteinte à l'honneur, à la probité de la justice
et à la dignité d'honnêtes citoyens : P.6

Le comble de l'insubordination
à l'autorité de la chose jugée d'un
sous-officier de la gendarmerie

Revue nationale de l'agenda 2030 des ODD au Nations Unies :

Le document du Togo fort apprécié à New York

Le PUDC séduit les milieux onusiens



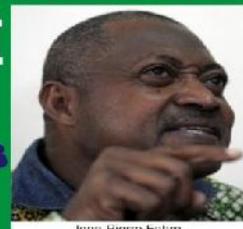
Le PM Komi Sélom Klassou lors des travaux

Dans le cadre de la réalisation du premier Rapport d'étape de la mise en œuvre du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 adopté l'an dernier, vingt deux (22) Etats volontaires dont le Togo, présentent depuis lundi dernier à New York, leur revue nationale de l'agenda 2030. Ce forum politique de haut niveau auquel participe une délégation togolaise conduite par le chef du Gouvernement, Sélom Komi Klassou, se veut une plate-forme centrale des Nations Unies pour le suivi de la mise en œuvre dudit Programme et des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).

Suite à la page 3

Fin des travaux de l'atelier du HCRRUN :

L'ANC se dit heureux de son boycott
tandis que Ajavon Zeus regrette
l'absence de ses amis du CAP 2015



Jean-Pierre Fabre



Ma Zeus Ajavon

La " Diaspora Togolaise au Burkina Faso " toujours
entre l'incompréhension, l'ignorance et le ridicule :

Notre correspondant au Faso convoqué
par un officier de la police burkinabè

P.4

Pour une première fois dans la Région Centrale :

L'EPC "Les Flamboyants" reçoit le
"Prix d'excellence RDI 100% au CEPD"

P.2

27ème Sommet de l'UA à Kigali :

Les chefs d'Etat et de gouvernement
veulent faire de l'UA une institution
plus active sur le continent

Le Passeport africain :

Supercherie ou véritable opportunité
de libre circulation des biens et des
Africains sur le continent ?

P.7

Pour une première fois dans la Région Centrale : L'EPC "Les Flamboyants" reçoit le "Prix d'excellence RDI 100% au CEPD"

La centrale d'achat française René Descamps International (RDI France), pour une première fois depuis 6 ans, s'est rendue dans la Région Centrale, précisément à Sokodé pour récompenser les élèves de l'Ecole Primaire Catholique (EPC) "Les Flamboyants". Ils ont droit au Prix d'excellence RDI 100% au Certificat d'études du premier degré (CEPD). Il s'agit d'une récompense pour encourager l'excellence en milieu scolaire. L'EPC "Les Flamboyants" est dirigée par la Sœur religieuse Marielle Kafui Amémado, une brave et courageuse femme qui prône l'éducation des enfants.



Photo de famille des bénéficiaires et du promoteur de RDI

Depuis que la RDI a commencé par primer les élèves des établissements qui obtiennent 100% au CEPD, c'est la première fois qu'un établissement lauréat est dirigé par une femme. Une chose que M. Eric Amétsipé, représentant de la RDI au Togo et dans la zone CEDEAO a appréciée. Outre le kit scolaire composé de vélo, de sacs scolaire, de cahiers, de stylos, de crayons, de gommes, d'ensemble géométries, de trousse, de taille crayons, de gourdes, etc. pour les élèves, un tro-

phée et un tableau griffés "Prix d'excellence RDI" ont été remis à la Sœur directrice pour son bravoure, son courage et son dévouement. Le Révérend Père directeur diocésain de l'enseignement catholique, Père Samuel Sémou a béni les objets avant la remise aux bénéficiaires.

Pour le représentant de la RDI au Togo et dans la zone CEDEAO, c'est une manière pour la RDI d'accompagner les dirigeants du pays à bâtir la société de demain et à investir dans l'administration. "Nous nous disons qu'en accompagnant les élèves, dès le bas âge et en continuant ce genre de programme sur 20 à 30

ans, c'est l'administration qui sera performante, c'est le Togo qui va avancer, c'est l'Afrique qui va émerger", a-t-il ajouté.

Selon lui, cela fait 4 ans déjà que l'EPC "Les Flamboyants" avait saisi la RDI pour le prix d'excellence. Mais c'est la première fois que la centrale vient dans la Région. Cette école a obtenu encore cette année 100%. C'est ce qui nous a motivé à nous diriger vers cette école qui est dirigée par une femme, sinon une religieuse qu'on doit encourager. Nous nous rendons compte maintenant qu'une femme peut faire comme un homme et chercher l'excellence.

Alors nous disons bravo à cette école, bravo à la directrice et nous leur demandons de persévérer dans la culture de l'excellence. Nous remercions les parents qui ont œuvré pour l'émergence de leurs futurs leaders.

Située dans le quartier Akamadé, l'EPC "Les Flamboyants" est une école confessionnelle d'obédience catholique qui est créée le 19 septembre 2006. "Je rends grâce au Seigneur pour ces bienfaits. Cette année scolaire 2015-2016, nous avons enregistré un effectif de 33 apprenants au CM2 dont 20 filles. Avec un personnel d'enseignants sérieux, nous avons obtenu un taux global de réussite de 95,49% dans tout l'établissement dont 100% au CEPD", s'est réjouie la Sœur directrice.

Selon elle, l'établissement compte 8 lauréats parmi les 10 premiers du centre et 4 parmi les 20 premiers de l'Inspection Tchadoudjo-Nord dont le premier de tous, Yerima Mazid qui a totalisé 132 sur 140. "Cette réussite vient également des parents à travers leur contribution dans l'encadrement des enfants. Oui, le travail a payé et nous sommes tous heureux. Je remercie la délégation de la RDI

qui vient non seulement pour nous dire que notre travail est suivi ici et partout, mais encore pour offrir des présents pour susciter l'émulation chez des uns et des autres", a dit la Sœur Marielle.

Pour rappel, La société RDI est une Centrale d'achat basée à Montrouge en France, www.rdifrance.com / Tel.+33146578080. Elle est spécialisée dans l'approvisionnement des entreprises, dans l'import-export, la facilitation des relations entre les fournisseurs et les clients et la formation des agents d'entreprises. Plus de 40 ans, la société RDI intervient dans le domaine de l'aéronautique et équipements des aéroports, le ferroviaire, les équipements des entreprises de BTP, équipement des ports et approvisionnement des bateaux, équipement des hôtels, restaurants et bars, équipement des centres de santé. Elle fournit également d'entretien des espaces, des produits de dératation et de désinfection. Elle intervient aussi dans le domaine de la logistique (aérien, maritime, A.O.G). La RDI fournit du matériel informatique et téléphonique.

Carole AGHEY

Débat autour de la loi du 1er juillet 1901 :

Des organisations de la société civile exigent leur implication dans la modification du texte

La modification en cours de la loi du 1er juillet 1901 portant liberté d'association au Togo préoccupe les organisations de la société civile. Réuni le vendredi, 8 juillet 2016 à Lomé, le Groupe de six organisations de la société civile (OSC) pour la paix civile et sociale au Togo, à savoir l'Acat Togo, l'Atadph, le Cejp, le Grad, la Sadd et le Synphot, a planché sur le thème : "La loi 1901 est-elle adaptée au contexte togolais ? Qu'impliquerait réellement la modification de cette loi ? La liberté associative en danger?".

A en croire les organisateurs, ce séminaire d'échange s'inscrit dans le cadre des diverses interrogations que suscitent les travaux préparatoires et le projet de loi portant liberté d'association au Togo adopté par le gouvernement. Il se justifie par la nécessité de créer un espace citoyen d'échanges et de réflexion permettant aux organisations et entités de la société civile du Togo de s'approprier le contenu et les limites de la loi de 1901 actuellement en vigueur au Togo et d'analyser les besoins et les implications réelles de la modification de ce texte sur la vie associative.

Ces OSC estiment que la loi de 1901 relative aux associations n'est plus adaptée au contexte togolais après plus d'un siècle d'existence. Cependant, elles souhaitent que sa modification en vue de pallier le danger qui entrave la liberté associative au Togo se fasse de façon inclusive.

Les OSC soutiennent que pour corriger les limites de cette loi, il faut l'adapter au contexte togolais et réglementer le domaine de la création et de la gestion des structures associatives. Un projet de loi portant liberté d'association au Togo a été adopté en conseil des ministres

et est actuellement en étude au parlement. Cependant, la majorité des associations togolaises affirme n'avoir pas participé au processus d'élaboration de ce projet de loi et s'interroge sur ce que cette modification engendrerait réellement pour la liberté d'association au Togo.

De plus, ces associations dénoncent les difficultés qu'elles éprouvent à entrer en possession de ce projet de loi. Les participants à cet atelier de Lomé organisé sur l'initiative de la section togolaise de l'Action chrétienne pour l'abolition de la torture (ACAT-Togo) estiment que la loi en gestation criminalise l'acti-

vité des associations engagées sur des questions de gouvernance et introduit différents régimes risquant d'entraîner des inégalités de traitements arbitraires entre les associations. D'où la nécessité, selon eux, de la modifier et de l'accommoder au contexte togolais, afin de régir le domaine de la création et de la gestion des structures associatives.

Après avoir relevé les insuffisances de la loi du 1er juillet 1901 actuellement en vigueur au Togo, ils ont fait une déclaration conjointe dans laquelle ils réaffirment leur attachement à la liberté d'association telle que contenue dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et reprise par la Constitution togolaise.

Pierre A.

1ère édition du Forum des métiers en faveur des personnes en situation de handicap : Le handicap et l'intégration socioprofessionnelle à l'ordre du jour

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les personnes en situation de handicap représentent 15% de la population mondiale. Au Togo, ils sont au moins 900.000 personnes présentant divers handicaps (moteur, mental ou sensoriel). Malheureusement, cette frange de la population mise à rude épreuve par les regards indiscrets, a du mal, malgré le talent quelquefois, à trouver un emploi et à s'intégrer dans la société.

Fort de ce constat, l'association Action Développement Santé pour Tous (ADS) s'est donné pour mission de "promouvoir le développement, l'autonomie des personnes en situation de handicap et la santé pour tous", ceci sur toute l'étendue du territoire national.

Pour allumer les projecteurs sur



L'assistance lors de la conférence de presse

les capacités des personnes en situation de handicap, ADS a initié le "Forum des métiers en faveur des personnes handicapées" en vue de mettre sur le tapis la question de l'employabilité des personnes en situation de handicap. L'annonce a été faite au cours d'un point de presse le 02 juillet dernier à Lomé. Ce Forum dont la première

édition est prévue du 27 au 31 décembre prochain à Lomé, se veut un cadre de facilitation de l'accès à l'emploi, d'amélioration de l'habitude de vie et de développement des capacités endogènes des personnes en situation de handicap.

Convaincue que le développement inclusif du pays ne peut se

réaliser que si tous les groupes marginalisés sont parties prenantes dans les différents processus de développement, ADS entend, à travers ce Forum, attirer l'attention de la société sur la nécessité de donner la chance à cette frange de la population de "s'inscrire dans un processus durable de développement communautaire". Cela passe nécessairement par "l'éclosion des talents des personnes en situation de handicap en montrant ce dont elles sont capables en termes de niveau d'étude et de métier", a relevé le président du Comité d'organisation dudit Forum, Nakuyou Tassi Essohanam.

Au menu de ce Forum, des expositions, des tables-rondes, des concerts, des communications, etc. en vue de faire tomber les barrières.

JPB

CHRONIQUE de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récepissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
Jean-Pierre B.
Espoir D.
Pierre AGBANDA

Fin des travaux de l'atelier du HCRRUN : L'ANC se dit heureux de son boycott tandis que Ajavon Zeus regrette l'absence de ses amis du CAP 2015

Les Togolais se sont encore une fois retrouvés dans un cadre approprié pour discuter des problèmes de la nation et surtout des questions liées aux réformes constitutionnelles et institutionnelles. En effet, le Haut Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) a organisé du 11 au 15 juillet un atelier de haut niveau qui a permis aux acteurs politiques, à la société civile, à l'armée et aux chefs traditionnels de débattre, pendant cinq jours, de la problématique des réformes au Togo avec l'appui des experts étrangers qui ont partagé les expériences de leurs pays afin de permettre au Togo de s'en inspirer.

Cette initiative appréciée par tous les acteurs politiques et surtout le peuple Togolais, ne semble pas émouvoir les tenants du boycott, en l'occurrence l'ANC et ses alliés. Même le coordonnateur du Collectif Sauvons le Togo CST, Me Ajavon Zeus, a regretté l'absence de ses amis du CAP2015 avec qui il avait l'habitude de marcher chaque samedi. " Je regrette beaucoup que certains partis de l'opposition ne soient pas représentés dans la salle ", a déclaré Me Ajavon Zeus à notre confrère de Focus Infos. Mais toute honte bue, le chargé de la communication de l'ANC, au lieu de reconnaître leur erreur et se remettre en cause, déclare à qui veut l'entendre que son parti ne regrette rien. " Nous ne regrettons pas, bien au contraire, nous sommes plus renforcés dans notre conviction de ne pas prendre part à cette réunion. Nous le disons toujours, le HCRRUN n'est pas habilité à organiser les réformes politiques et institutionnelles, telles que prévues par l'Accord politique global signé en Août 2006 ".



La table d'honneur lors de la cérémonie de clôture de l'atelier

Et pourtant l'invitation que le HCRRUN leur a adressée ne mentionnait pas que les réformes allaient se faire au cours de cet atelier mais plutôt les conviait à participer à un débat sur la question pour aboutir à des propositions. Le parti de Jean-Pierre Fabre imbu de lui-même pense certainement que les propositions qu'il a envoyées à l'Assemblée Nationale sont tellement claires que tous les Togolais doivent y adhérer sans enlever une virgule. Sinon comment comprendre qu'un parti puisse récuser un cadre de discussion censé débattre des

sujets qui constituent des préoccupations communes. Ce cadre n'était-il pas une occasion pour l'ANC de faire valoir ses propositions pour avoir l'adhésion de tous les acteurs présents à cet atelier ? En quoi une discussion de plus générerait-elle ce parti ?

L'on se souvient que le chef de file de l'opposition avait sollicité une audience auprès du président de la République en 2014. Au cours de la rencontre, Jean-Pierre Fabre avait souhaité l'ouverture d'un dialogue pour débattre des réformes. Evidemment, le Chef de l'Etat a donné des instructions au

Premier ministre d'alors, Ahoomey-Zunu Séléagodji, qui a organisé le dialogue Togo Télécom 2. Ce dialogue n'avait malheureusement pas abouti à cause de l'intransigeance de l'ANC.

Avec ce mépris de Fabre pour les participants à l'atelier du HCRRUN, quel sort les autres partis parlementaires réserveront à la fameuse proposition de loi déposée par ANC-ADDI sur le bureau de l'Assemblée Nationale ? Il est évident que les autres lui rendront la monnaie de sa pièce en méprisant sa démarche. L'ANC et ses acoly-

tes crieront alors comme d'habitude à qui veut les entendre que c'est le parti au pouvoir qui ne veut pas des réformes.

C'est dommage qu'un grand parti politique comme l'ANC offre ce spectacle au peuple togolais témoin des faits et gestes de tous les acteurs. Tous les participants à l'atelier reconnaissent que les débats ont été ouverts et des propositions pertinentes ont été faites. C'est aussi l'opinion du chef de la Délégation de l'Union Européenne, Nicolas Berlanga-Martinez, qui a déclaré : " Nous avons suivi les débats sur les réformes constitutionnelles et institutionnelles attentivement. Le climat apaisé des discussions et la qualité des panelistes sont à souligner. Comme vous le savez, l'Union européenne a toujours été un médiateur en faveur du dialogue ".

Il revient à la Commission qui sera mise en place de faire la synthèse des résultats pour sortir des propositions consensuelles qui seront ensuite soumises à l'Assemblée Nationale. Ainsi, les Togolais découvriront davantage le vrai visage du Chef de file de l'opposition et sa volonté manifeste de continuer à retarder les réformes tant attendues par tous.

Aliziou Dominique

Revue nationale de l'agenda 2030 des ODD au Nations Unies : Le document du Togo fort apprécié à New York

Le PUDC séduit les milieux onusiens

Dans le cadre de la réalisation du premier rapport d'étape de la mise en œuvre du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 adopté l'an dernier, vingt deux (22) Etats volontaires dont le Togo, présentent depuis lundi dernier à New York, leur revue nationale de l'agenda 2030. Ce forum politique de haut niveau auquel participe une délégation togolaise conduite par le chef du Gouvernement, Sélom Komi Klassou, se veut une plateforme centrale des Nations Unies pour le suivi de la mise en œuvre dudit Programme et des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).

Placé sous l'égide du Conseil économique et sociale des Nations Unies (ECOSOC), ce forum politique de haut niveau qui a eu pour thème " Veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte " à l'horizon 2030 est un cadre d'évaluation de l'effet à long terme des tendances et des politiques mettant l'accent sur le

renforcement de la résilience. Il vise à donner des orientations et des recommandations en vue de favoriser la mise en œuvre des 17 ODD, surveiller les avancées en matière de leur réalisation et enfin stimuler la création de politiques cohérentes, fondées sur des données scientifiques fiables.

Le forum est également une occasion pour les Etats de présenter les " Rapports d'étape 2016 sur les ODD " ("2016 SDG progress report"), élaborés par le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon.

L'expérience togolaise sous les projecteurs

Hier mercredi, le Togo, pays pilote, a présenté son rapport. Un document apprécié par les milieux Onusiens. Ainsi, le Togo se trouve être l'un des pays ayant fait l'expérience de " plusieurs programmes de réduction de la pauvreté et pris le pas sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable ".

Ces Objectifs, à l'échéance 2030, sont de divers ordres et vont de la santé à la lutte contre

le changement climatique en passant par la réduction de la pauvreté, l'accès à l'eau, l'éducation, la justice et la paix, la protection de la faune et de la flore, le recours aux énergies renouvelables, la consommation responsable, etc.

Agenda chargé pour la délégation togolaise

La délégation togolaise conduite par le chef du Gouvernement, Sélom Komi Klassou, a rencontré, en marge des travaux du Forum, plusieurs personnalités du Système des Nations Unies. Déjà mardi, le PM Klassou a rencontré Abdoulaye Mar Dieye, coordonnateur du bureau régional pour l'Afrique du PNUD, à qui il a présenté le contenu du document du Togo.

Une occasion saisie par le fonctionnaire des Nations Unies pour faire le point de la coopération qualifiée " d'exemplaire " avec le Togo et qu'il souhaite voir "renforcer et répliquer " à l'avenir. Le coordonnateur du bureau régional pour l'Afrique du PNUD a, pour finir, félicité le Togo pour le lancement de son Programme



Le PM Klassou lors des travaux dudit forum

d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), un " modèle ", selon lui, de programme dont le " succès encourage à le répliquer dans d'autres pays du continent ".

Le Premier ministre a rencontré également M. Wu Hongbo, sous-secrétaire des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales. Monsieur Wu Hongbo a, à cette occasion dit tout le bien qu'il pensait du Togo. Pour M. Wu, " l'agenda 2030 a été lancé il y a seulement quelques mois, mais le Togo a d'ores et déjà commencé à le mettre en œuvre ", a-t-il indiqué.

Le chef du gouvernement

togolais a également été reçu par le Vice-ministre parlementaire aux affaires étrangères du Japon, M. Mazakazu Hamachi. Celui-ci a transmis au Premier ministre une invitation à l'attention du Président de la République pour participer à la 6ème TICAD les 27 et 28 août prochains au Kenya, un sommet de la coopération entre le Japon et le continent qui se tient pour la première fois en Afrique.

Rappelons que ce forum, ouvert lundi, est une rencontre ministérielle dont les travaux préparatoires ont débuté depuis le 11 juillet dernier.

JPB

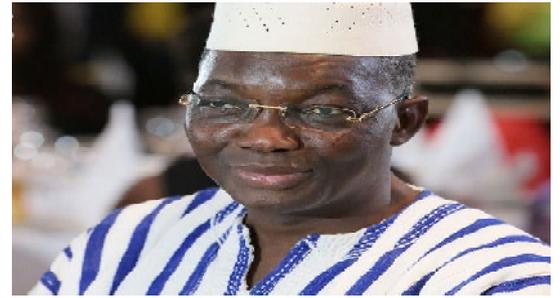
Sécurité régionale:

Le Togo et le Burkina optent pour un échange d'informations

La lutte contre le terrorisme nécessite des actions concertées entre les pays. C'est conscients de cette réalité que le ministre en charge de la sécurité du Togo, le Col Yark Damehame et son collègue du Burkina Faso, Simon Compaoré, se sont retrouvés à Dapaong le 16 juillet dernier. Il s'agissait pour ces deux ministres de sceller un accord de coopération sécuritaire entre les deux pays.

Un mémorandum définissant les liens de coopération entre les deux pays a sanctionné cette rencontre. Selon cet accord, les deux pays "s'engagent à échanger des informations par les canaux sécurisés sur tous les faits pouvant constituer une menace à leur sécurité". L'accord prévoit également des rencontres périodiques de lutte contre la criminalité transfrontalière et des échanges réguliers entre les services de renseigne-

ments du Togo et du Burkina. Selon le ministre Yark Damehame, la meilleure coopération entre Etats pour une lutte efficace contre la criminalité transfrontalière se trouve dans la coopération. Il a souligné que "la sécurité est devenue une affaire collective". Pour sa part, le ministre burkinabè de la sécurité a indiqué que les relations économiques et sociales qui sont déjà bonnes entre les deux pays, doivent être



Col Yark Damehame, ministre de la Sécurité et de la Protection civile

La "Diaspora Togolaise au Burkina Faso" toujours entre l'incompréhension, l'ignorance et le ridicule : Notre correspondant au Faso convoqué par un officier de la police burkinabè

Suite aux différents articles parus dans notre journal, repris par certains confrères et dénonçant les mesquineries de la "Diaspora Togolaise au Burkina Faso", notre correspondant au "Pays des hommes intègres" a reçu un appel téléphonique d'un officier de la police burkinabè lui demandant de se présenter au Commissariat Central de la ville de Ouagadougou. Selon nos informations, l'officier désirerait écouter notre correspondant suite à une plainte déposée contre lui par les responsables de la "Diaspora Togolaise au Burkina Faso". Notre correspondant étant en déplacement à l'intérieur du pays, il n'a pu jusqu'ici répondre à la convocation verbale de l'officier.

La "Diaspora Togolaise au Burkina Faso" de fournir à notre correspondant des informations diffamatoires sur leur personne. Il faut noter que le secrétaire général de la "Diaspora Togolaise" s'était déjà plaint par téléphone à notre Directeur de Publication au sujet de notre premier article paru dans le numéro 382 du jeudi 19 mai 2016 sous le titre "Conflit d'autorité et division des Togolais au Burkina Faso", article qu'il jugeait diffamatoire à leur endroit. Le directeur lui avait proposé de le mettre en contact avec notre correspondant pour une rencontre d'échange à l'issue de laquelle il pourrait lui remettre son droit de réponse s'il le souhaitait. Malheureusement, le SG de la "Diaspora Togolaise" a boycotté cette rencontre qui devait réunir son Bureau, notre correspondant et ses deux (02) sources que sont : le Président des Ressortissants de Danyi et le Correspondant de la Symphonie. Ce boycott ne surprit pas notre correspondant qui s'y entendait car ne trouvant rien de diffamatoire dans l'article incriminé. Les faits sont là et les

preuves également. Ce qui est intéressant dans cette affaire est que la plainte déposée par le bureau de la "Diaspora" contre les quatre (04) personnes citées plus haut, y compris notre correspondant, met à nu ses auteurs aux yeux des autorités burkinabè. La convocation du Président de la Communauté Togolaise et du Président de l'Association des Ressortissants de Danyi permettra sans doute à l'officier de voir un peu plus clair dans cette affaire et de découvrir le vrai visage des ces truands et usurpateurs de titre qui veulent ternir l'image de la Terre de nos Aïeux au Burkina Faso. Selon nos informations, le Président de la "Communauté Togolaise au Burkina Faso" serait en mission au pays pour expliquer le fond de la situation à nos autorités. Si cette mission s'avérait fondée, elle vient à point nommé remettre de l'ordre au sein de notre communauté au Burkina Faso. Nos compatriotes en rêvent.

LA REDACTION

renforcées par un cadre de vie paisible avec plus de sécurité et de stabilité.

Dans un communiqué conjoint rendu public à l'issue de la rencontre, les deux pays ont réaffirmé leur engagement à conjuguer leurs efforts et à encourager la coopération en matière de sécurité et de renseignements conformément aux directives des deux chefs d'Etats. Les deux parties ont, au regard des préoccupations sécuritaires communes, recommandé l'organisation d'opérations conjointes périodiques de lutte contre la criminalité transfronta-

lière dont la première doit s'effectuer avant la fin de l'année en cours.

Le communiqué souligne par ailleurs, s'agissant du contrôle des flux migratoires et de la lutte contre la fraude documentaire que le Togo et le Burkina ont convenu de la nécessité de rendre opérationnel le poste de contrôle juxtaposé de Cinkassé. Il convient de souligner que l'accord de coopération de sécurité entre le Togo et le Burkina devrait aboutir à la réalisation d'une plateforme commune en matière de sécurité.

Pierre A.

PEUR BLEUE

Les passagers de "Air Kozah", une compagnie de transport basée à Agoé, au lieu dit "Entreprise de l'Union" ont vécu un évènement exceptionnel le 17 juillet 2016. Ils étaient prêts à embarquer à bord du bus pour Kara, quand une panique a subitement gagné les lieux. Il a fallu l'intervention des forces de sécurité pour que l'on se rende compte qu'en réalité il ne s'agissait que d'une peur bleue.

Les activités avaient pourtant bien débuté dans l'enceinte de la compagnie à 06h30mn comme d'habitude. Tout se passait normalement et l'appel des passagers avait même commencé lorsqu'un véhicule, un taxi probablement, est arrivé sur les lieux avec à son bord trois individus, deux hommes et une femme.

En approchant les autres passagers, l'un des hommes poussa un cri assourdissant et s'écroula au sol. Au départ, l'on avait cru à la survenance d'une crise. Mais les autres passagers ont été désagréablement surpris d'entendre le supposé malade parler de la présence d'une revenante sur les lieux. Une véritable débânde s'est installée lorsque les deux autres personnes qui accompagnaient le "malade" ont pris leurs jambes à leurs cous. L'enclos dans lequel était immobilisé le bus, s'est subitement vidé son monde.

Les éléments de la police se sont rendus sur les lieux et ont réussi à restaurer la tranquillité permettant à nouveau l'embarquement des passagers. Conduit dans un centre de soin, le malade a repris connaissance. Il aurait alors laissé entendre que c'est parce qu'il avait aperçu sa copine morte accidentellement qu'il a perdu connaissance. Il prétend qu'il rentrerait justement à Kara pour participer à ses obsèques.

Les investigations de la police ont révélé que celle qui est prise pour une revenante n'était même pas de l'ethnie de la copine encore moins, elle ne connaissait pas Kara. Il s'agissait tout simplement d'une ressemblance, c'était en fait un sosie.

Domage, n'est ce pas ?

B. TALOM

Les journalistes à l'école de l'investigation

Une trentaine de journalistes publics et privés étaient toute la semaine dernière en formation sur l'investigation en journalisme. Pendant cinq (5) jours, ces professionnels de média ont été formés sur l'enquête journalistique, ses exigences et les défis pour la presse togolaise aujourd'hui. La cérémonie d'ouverture de cette formation a été présidée par le directeur de la section des affaires publiques de l'Ambassade des Etats-Unis en présence des deux formateurs, Elizabeth Bryant et Franck Ayao Assah.

Initiée par l'Ambassade des Etats-Unis au Togo, cette formation vise à permettre aux journalistes togolais de s'imprégner de la méthodologie en investigation.

Avant l'entame de la forma-

tion proprement dite, le Directeur de la section des affaires publiques a, dans son allocution, félicité le Togo pour avoir adopté enfin la loi sur la liberté d'accès à l'information et à la documentation publique puis invité les journalistes à en faire un bon usage. S'agissant de la formation, le diplomate américain a rappelé les fondements du journalisme axés sur trois points, à savoir "la liberté d'information, le libre accès aux sources d'informations et à la documentation publique".

Pour la première formatrice, Elisabeth Bryant, l'enquête journalistique revêt une grande pertinence du fait de sa particularité. Tout en rappelant les origines de l'investigation en journalisme, elle a signifié que l'investigation n'est pas une exclusivité des journalistes mais aussi des policiers, des magistrats, des

ONG... Contrairement aux autres type d'enquête, l'enquête journalistique s'appuie mais pas exclusivement sur des recueils d'informations auprès d'interlocuteurs multiples que l'on questionne et qui apportent leur part de réponse à l'interrogation de départ. Tout en soulignant que le bon journaliste enquêteur est un curieux insatisfait, la formatrice a rappelé quelques qualités d'un journaliste enquêteur, à savoir la patience, la ténacité, la méthode, la minutie, la compétence sur le domaine en enquête. Quant aux deuxième formateur Franck Ayawo Assah, il est revenu sur l'investigation journalistique au Togo en rappelant qu'elle a véritablement démarré dans les années 1990. Il a fait savoir que les journalistes togo-

Règlementation de la production de Pure water au Togo : Les sociétés non agréées appelées à se mettre en règle

Le gouvernement veut mettre de l'ordre dans le secteur de la production d'eau minérale en sachets communément appelée " Pure Water " en invitant toutes les sociétés installées non agréées sur toute l'étendue du territoire national à se mettre en règle à partir du 15 août prochain.

Dans un communiqué conjoint rendu public le 13 juillet dernier, les ministres de l'Agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique, le colonel Ouro-Koura Agadazi, de la Santé et de la protection sociale, Pr Moustapha Mijiyawa, et du Commerce, de l'industrie, de la promotion du secteur privé et du tourisme, Bernadette Legzim-Balouki, accordent un moratoire d'un mois aux " producteurs non agréés " (propriétaires de forage et de sociétés de production de l'eau en sachets) à se faire accorder leur agréments au risque de

se voir sanctionnés conformément au code de l'eau togolais en son article 171.

" Tous les producteurs non agréés sont invités à se mettre impérativement en règle dans un délai d'un mois à compter de la date de signature du présent communiqué. Passé ce délai, tous contrevenants s'exposent aux sanctions prévues par le code de l'eau en son article 171 ", précise le communiqué.

Le communiqué ajoute par ailleurs que l'obtention d'un agrément interministériel par les producteurs d'eau embouteillée



De l'eau communément appelée "Pure water"

et/ou en sachets est prévue par la loi n° 2010-004 du 14 juin 2010 portant code de l'eau, notamment en son article 74. Cet article dispose clairement que, " le cap-

tage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine à partir des réseaux privés ainsi que son embouteillage et sa mise en sachets sont soumis respecti-

vement à l'autorisation préalable délivrée par le ministre chargé de l'eau sur avis du ministre chargé de la santé ".

Au Togo malheureusement, les eaux en sachets de toutes marques sont commercialisées dans tous les coins des rues sans une garantie de qualité. Une situation qui expose les consommateurs aux maladies liées à la mauvaise qualité de l'eau. C'est donc un problème de santé publique que les trois ministères précités veulent résoudre en invitant les acteurs au respect des textes en vigueur.

Vivement que cette initiative puisse aller à son terme pour le bien-être des populations.

Pierre A.

Conférence nationale "souveraine" : 25 ans après, des langues se délient

La conférence nationale " souveraine " ouverte le 8 juillet 1991et clôturée le 28 août 1991 n'en finit pas d'alimenter les débats vingt-cinq ans après. A la faveur de la commémoration de cet événement, des acteurs clés de cette assise nationale se sont prononcés le vendredi 8 juillet dernier sur cette initiative qui était censée mettre le Togo sur les rails de la démocratisation et le sortir de l'ornière. Mais pour beaucoup, la conférence nationale fut un échec dès lors que les recommandations issues de cette rencontre n'ont pas été appliquées. Ce qui expliquerait la situation sociopolitique dans laquelle se trouve notre pays actuellement.



Les membres du Comité d'organisation de la commémoration des 25 ans de CN

acteurs clés au nombre desquels l'ancien Premier ministre, Me Yawovi Agboyibo, ont également apporté leur part de vérité. Selon les organisateurs de cette commémoration placée sous le thème " la conférence nationale souveraine, 25 ans après : bilan et perspectives", l'initiative valait le coût.

Me Jean Yaovi Dégli a indiqué que l'organisation de cette assise était nécessaire pour permettre au Togo de sortir de l'ornière. " Il nous est apparu indispensable d'organiser cette assise parce que nous avons constaté que la conférence nationale qui a été la seule assise véritablement nationale en ce qu'elle a réuni tous les délégués de toutes les diverses couches

des différents domaines qui animent la vie de la nation, avait fait des diagnostics et pris des décisions (...) qui auraient pu changer la donne ", a expliqué Me Dégli, rapporteur du comité d'organisation.

Pour lui, c'est une opportunité de revisiter l'histoire du Togo et de la faire revivre à la présente génération. Cependant, d'autres acteurs de cette conférence ne perçoivent pas les choses sous cet angle. Ceux-ci ont sonné l'échec juste à la sortie de cette conférence, a regretté Me Degli. " La société nouvelle que la conférence nationale a voulu créer, nous en sommes encore à la recherche et à aller de crises en crises ", a-t-il souligné.

Et d'ajouter :

Malheureusement, 25 après, le constat est fait que les décisions et recommandations de la conférence nationale n'ont pas été mises en œuvre.

La seule qui a été respectée est la Constitution qui a été viduée de son contenu lors de la révision constitutionnelle du 31 décembre 2002 ". Il a énuméré les points d'échec, notamment la répartition des pouvoirs, le rôle des différents organes, la limitation de mandats, la transparence dans les élections prévus par la Constitution de 1992.

" Moi, je sortais de cette conférence avec une déception. Si on était arrivé à un consensus, tout le monde serait d'accord. Je savais qu'on a échoué

", a pour sa part laissé entendre M. Dossim Michel, l'une des personnalités influentes ayant pris part à cette conférence.

Après l'échec de la mise en application des recommandations faites à l'issue de cette conférence, l'on espère que les nouvelles initiatives prises par le pouvoir en place à travers notamment le Haut commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale (HCRRUN) qui a organisé tout récemment un atelier national de réflexion sur les réformes constitutionnelles, institutionnelles et électorales, permettront de mettre un terme à cette crise entre les acteurs politiques qui n'a que trop duré.

Pierre A.



COMITE DE REFLEXION ET D'ACTION POUR LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

Déclaration du CRAPH relative au non respect de la baisse du prix de certains boissons décidée par la Brasserie BB

La Brasserie BB est actuellement en promotion et, par ricochet, a décidé de réduire le prix de certains de ses produits ("Yanki") au profit de ses consommateurs. Le Comité de Réflexion et d'Action pour la Promotion des Droits de l'Homme (CRAPH) se félicite d'une telle décision qui lui juge salutaire surtout en cette période où la cherté de la vie est de plus en plus ressentie par plus d'un.

Mais force est de constater que des tenanciers de débits de boissons foudraient au pied allègrement une telle décision malgré le rappel à l'ordre de certaines personnes qui en sont informées. A ce jour, les consommateurs constatent toujours avec amertume le maintien des anciens prix sur les types de boissons concernés dans bon nombre d'endroits.

Saisi par l'opinion, le Bureau Exécutif du Comité de Réflexion et d'Action pour la Promotion des Droits de l'Homme (CRAPH) a fait une enquête de terrain et découvert avec étonnement que les allégations des clients sont exactes. Pour le CRAPH, ces attitudes des tenanciers qui profitent de leur position pour s'enrichir induisent s'apparemment à une escroquerie déguisée. Les bonnes pratiques démocratiques, républicaines, civiques et citoyennes ne sont pas l'apanage d'une certaine catégorie de personnes à qui incombent ces responsabilités à divers degrés.

Le CRAPH rappelle aux consommateurs cette baisse de prix décidée par la Brasserie. Les prétendus anciens stocks qui seraient toujours en magasin de certains tenanciers de débits de boissons et qu'ils brandissent pour maintenir les anciens prix ne sont que des subterfuges pour un enrichissement illicite.

D'une part, le CRAPH demande aux contrevenants d'une telle décision de revenir à de meilleurs sentiments pour le bien de tous, et d'autre part interpelle le ministère en charge du Commerce à jouer sa part.

Fait à Lomé, le 20 Juillet 2016

Pour le Bureau Exécutif

Le Secrétaire Général

Kossivi AMETOWOGBLONA

Formation des agents de l'OTR à la technique d'accueil professionnel

Le bon accueil dans un service est important pour son image. En vue de rentabiliser ses services, l'Office Togolais des Recettes (OTR) a lancé, le 18 juillet, une série de séminaires de formation en techniques d'accueil professionnel à l'endroit d'une quarantaine de ses agents (secrétaires, caissiers, vérificateurs, etc.). C'est le commissaire général de l'Office, Henri Gapéri qui a ouvert les travaux de cette série de formation qui devrait s'étendre jusqu'en août.



Henry Gapéri, Commissaire général de l'OTR

mobilisation des fonds nécessaires au financement des projets sociaux pour le développement du Togo, il les a engagés à plus d'assiduité et d'attention sur ce qui leur sera donné comme connaissances durant la formation.

Le commissaire général de

l'OTR est convaincu que pour l'Office puisse atteindre l'objectif à lui confié, de bons comportements sont à adopter par les agents. Et selon lui, il s'agit d' " apprendre à accueillir, à bien faire son travail ".

Selon le directeur des ressources humaines, Jonas Kwami Edjidomélé, en matière de management, l'accueil occupe une place importante pour la prospérité d'une entreprise.

Il a de ce fait insisté sur la tâche qui attend les bénéficiaires de la formation qui sont appelés à former d'autres agents de l'office sur toute l'étendue du territoire national.

SOCIÉTÉ

Atteinte à l'honneur, à la probité de la justice et à la dignité d'honnêtes citoyens :

Le comble de l'insubordination à l'autorité de la chose jugée d'un sous-officier de la gendarmerie

Le programme de modernisation de la justice qui tient tant à cœur au Chef de l'Etat, le président Faure Gnassingbé et dans lequel les partenaires au développement injectent des milliards de nos francs, tarde à aboutir aux résultats escomptés. Plus grave, les actes posés par certains responsables en charge de la justice ne font que renforcer la conviction que cette modernisation n'est pas pour demain. La dernière dérive qui défraie la chronique est l'attitude d'insubordination à l'autorité de la chose jugée, affichée par le Major Tchissi de la Gendarmerie Nationale qui, dans un dossier, crache au visage des propriétaires terriens rétablis dans leur droit par la Cour Suprême, ce qui suit : " Toutes les décisions judiciaires sont fausses et vous faites usage de faux ! " C'est dans un dossier de litige foncier dans lequel, nonobstant l'arrêt rendu par la Cour Suprême la confirmant dans ses droits de propriété, la collectivité Kpasra se trouve constamment empêchée par les collectivités perdantes au procès de jouir de ses droits.

Depuis 2012, suivant arrêt n° 15/12 du 16 février 2012, de la Cour Suprême du Togo, la collectivité Kpasra est " devenue " propriétaire des immeubles litigieux sis à Djagblé au lieu dit Poukédji, d'une superficie d'environ 266 ha.

D'après nos informations, depuis ce temps, cette collectivité éprouve d'énormes difficultés pour jouir pleinement de son droit de propriété sur le domaine. Et pour cause : d'abord, les collectivités perdantes au procès à savoir, les Gbama, Agbi et consorts ou alliés, se sont regroupés ensemble avec leurs acquéreurs pour s'opposer avec véhémence à l'exécution de l'arrêt.

Pour preuve, il y a quelques années, lorsque la collectivité Kpasra, munie d'une réquisition

avec l'appui, l'assistance de la force publique, pour se rendre sur les lieux, ce fut un tollé général. Sous l'action d'une racaille à la solde des collectivités perdantes au procès, la collectivité Kpasra et la force publique étaient obligées de rebrousser chemin. Ce qui a donné l'occasion à ces collectivités de continuer par occuper le domaine illégalement en y érigeant des constructions. Comme si cela ne suffisait pas, les collectivités perdantes ne cessent de soumettre la collectivité Kpasra à toutes les formes de tracasseries.

Pour mettre fin à la pagaille, la collectivité Kpasra a saisi le ministre de l'urbanisme et une approbation a été promulguée sur le terrain confirmée par un arrêté

d'approbation.

A plusieurs reprises, les Géomètres et Huissiers de justice commis pour exécuter l'approbation sur le terrain en avaient été empêchés par les adversaires de la collectivité Kpasra organisés en groupes semant la terreur sur les lieux. Une fois encore, la collectivité Kpasra saisit le ministre de l'urbanisme afin que ce dernier prenne les dispositions qui s'imposent et devant permettre à l'Etat de prendre possession de ses réserves.

Sur ces entrefaits, le Major Tchissi de la Gendarmerie Nationale convoque des membres de la collectivité Kpasra et leurs géomètres pour le 07 juillet 2016. Au cours de la rencontre, il leur aurait indiqué que leur

convocation faisait suite à une plainte portée par les collectivités Gbama à la Présidence de la République et que le dossier a été transmis à la Gendarmerie. Le Sous-officier aurait poursuivi en affirmant que c'est le Directeur de la Gendarmerie qui lui a confié cette mission.

D'après les membres de la collectivité Kpasra que nous avons interrogés, " A la Gendarmerie, le Sous-officier Tchissi, après nous avoir fait sortir certains membres de la famille qui nous avaient accompagnés, nous demande de lui dire d'où notre aïeul Nlokubé Kpasra était venu pour devenir propriétaire de Djagblé puisque nous voulons nous approprier de tout le village. Nous lui avons répondu qu'il était venu de Bè. Il chercha à savoir en quelle année. Après lui avoir répondu, il nous a demandé les originaux de tous les documents concernant le terrain ainsi que nos cartes d'identité. Lui ayant tendu toutes les décisions intervenues dans l'affaire, de la Cour du Président du CUT de Djagblé à la Cour Suprême du Togo en passant par le tribunal de Tsévié et la Cour d'Appel de Lomé, il a fait le commentaire suivant : " Le papier de Djagblé est frauduleux. Toutes les décisions judiciaires sont aussi fausses et vous faites usage de faux. " il a poursuivi en affirmant qu'il ne reconnaît pas ces décisions et que les Juges qui ont fermé les yeux sur l'acte frauduleux de Djagblé sont corrompus. Pour cette raison, a-t-il ajouté, il confisque nos cartes d'identité et l'original de l'acte de Djagblé pour s'en référer le moment venu pour procéder prochainement à notre arrestation pour faux et usage de faux. "

Au regard de ce qui précède, la question se pose de savoir si le Major Tchissi est demeuré dans son rôle ? Mener une enquête sur un dossier consiste-t-il à porter des jugements de valeurs sur le dossier, faire outrage aux magistrats qui l'ont traité en les qualifiant de corrompus pour finalement menacer d'arrestation les détenteurs pour faux et usage de faux ? Mener une enquête sur un dossier n'est-ce pas un exercice

qui consiste à mettre en lumière les zones d'ombre qui l'entourent et à porter des observations requises sur des points spécifiques avant de renvoyer le dossier à qui de droit ? Qu'est-ce qui permet à ce Sous-officier de déclarer que ce qu'il appelle le papier de Djagblé est frauduleux ? Qu'est ce qu'il en sait sur la Chefferie traditionnelle ?

Dans un tout autre registre, affirmer qu' " il ne reconnaît pas ces décisions " et que " les juges qui ont fermé les yeux sur l'acte frauduleux de Djagblé sont corrompus " comme le Sous-officier Tchissi de la Gendarmerie Nationale l'affirme, constitue à notre avis, un outrage à magistrats qui appelle à des mesures disciplinaires. De tels propos, venant d'un Officier de police judiciaire ayant prêté serment devant une juridiction présidée par les magistrats sur qui il jette aujourd'hui l'anathème, sont assez discutables et illustratifs des lacunes traînées par une justice pourtant en voie de modernisation. Aux responsables en charge de la Justice au Togo de prendre les dispositions requises en vue de mettre fin à ces cas d'insubordination à l'autorité de la chose jugée qui n'ont trop terni l'image de la justice togolaise.

Au moment où nous bouclions, nous apprenions que les tracasseries de tous ordres auxquelles la collectivité Kpasra se trouve constamment confrontées seraient l'œuvre d'un certain entrepreneur du nom de Kpoyizou et d'une dame qui se fait passer pour une fille du feu président Eyadema qui constituent de par leur relation au sommet de l'Etat des porte-forts aux collectivités perdantes aux procès.

Dans ce dossier, la collectivité Kpasra a vu toute son habitation partir en fumée, il n'y a pas longtemps. Quoique les auteurs et commanditaires de ce sinistre aient été arrêtés et condamnés à la prison de Tsévié, ils circulent librement aujourd'hui en narguant leurs victimes sans penser à payer à ces dernières, les dommages. **Affaire à suivre...**

Ricardo

Programme des obsèques de Michel Mawuto A. Lawson-avla

Togbui Ahuawoto Savado Zankli Lawson VIII, chef traditionnel de la ville d'Aneho, Asefo Tsé premier ministre traditionnel du trône d'Agbodrafo La famille LAWSON-avla kutevi Apla d'Agbodrafo La famille LAWSON-avla de Latevi Condji (Bénin) Monsieur d'Almeida Kaosi régent d'Akagandji ses frères, sœurs, cousins, cousines et leurs enfants Lawson-Fessou dit amouzou Ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de leur cher et regretté :



Programme

Vendredi 29 juillet 18h
Veillée de prière et de chants au domicile du défunt sis au carrefour Ablogamé Komsapé situé derrière le siège social du groupe Ecobank
Samedi 30 juillet 8h
Messe d'enterrement à l'Eglise Catholique Maria Auxiliadora de Gbenyedzi
Dimanche 31 juillet 8h
Messe d'action de grâce dans la même Eglise.

LAWSON-Avla Michel Mawuto Latékoé Agbezudo,
commerçant à la retraite
Rappelé à Dieu le 03 juillet 2016
dans sa 83e année au CHU Campus

Football/Ouverture de la saison sportive 2016-2017 : Reprise des différents championnats en septembre prochain

La Fédération togolaise de football (FTF) a officiellement ouvert la saison sportive, le 15 juillet dernier, après deux ans d'inactivité. Selon le chronogramme établi et validé en juin 2016, la reprise des différents championnats (D1 et D2 particulièrement) est annoncée respectivement pour les 11 et 22 septembre prochain. Enfin le ballon va recommencer par rouler sur les pelouses togolaises...



Col Guy Akpovi, président de la FTF

La nouvelle dynamique voulue par les autorités sportives du pays semble, peu à peu, se mettre en place malgré le climat trop pollué qui régnait au sein du sport roi togolais : coups bas, malversations financières, problèmes de leadership, égos surdimensionnés, etc. A présent qu'un homme au képi a pris les commandes de la Fédération togolaise de football (FTF), les fossyeurs du sport roi togolais semblent avoir perdu leur latin. C'est de bonne guerre !

Après cinq mois passés à recoller les morceaux, le ballon peut de nouveau rouler sur les pelouses togolaises. Pour preuve, le bureau exécutif de la FTF, en ouvrant officiellement la saison sportive 2016-2017, vient de donner le ton du renouveau du sport roi au Togo.

En effet, selon la FTF, des dispositions sont prises pour, non seulement, le démarrage des championnats de D1, le 11 septembre 2016, et de D2, le 28 septembre, mais aussi pour

améliorer son image. L'une de ces dispositions concerne la mise en place d'un système conforme aux normes de la FIFA et sécurisé d'établissement des licences aux joueurs. Cette délivrance de licences qui sera informatisée, se fera sur la base des pièces d'identité régulièrement établies (Carte Nationale d'Identité). Elle permettra de mettre un frein aux multiples fraudes qui ont cours dans ce milieu sportif, notamment la fraude sur l'identité, la transhumance de joueurs, etc. et d'assurer un certain contrôle des joueurs et de leurs mouvements.

Elle fait également obligation aux clubs un staff technique qui a un niveau assez élevé (entraîneur CAF, catégorie C, B ou A, etc.), ceci en vue de rehausser le niveau du championnat. Les clubs sont aussi obligés de respecter l'exigence de la CAF selon laquelle tout club africain qui prétend évoluer dans les compétitions continentales, doit

intégrer la formation des jeunes, notamment les minimes, cadets et juniors.

Mais avant le démarrage, les clubs sont invités à remplir une fiche d'engagement, une sorte de contrat de confiance minimum entre la Fédération et les clubs. Selon les indiscretions, ça se bouscule au portillon de la FTF qui pour retirer les textes, qui pour avoir la fiche d'engagement en vue de se préparer et être prêt pour le démarrage des hostilités le 11 septembre prochain pour la D1 et le 22 septembre pour la D2.

Rappelons que seulement douze clubs vont évoluer en division d'élite la saison prochaine conformément aux exigences de l'instance fâtérienne internationale. C'est dire que quatre des quatorze clubs qui ont évolué en D1 lors de la dernière saison, vont descendre en D2 pour laisser la place à deux clubs de D2 de connaître l'élite.

JPB

27ème Sommet de l'UA à Kigali :

Les chefs d'Etat et de gouvernement veulent faire de l'UA une institution plus active sur le continent

Le 27ème sommet de l'Union Africaine s'est achevé lundi dernier à Kigali, au Rwanda avec des lueurs d'espoir. Les chefs d'Etat et de gouvernement réunis dans la capitale rwandaise ont pris d'importantes mesures, entre autres la création d'un fonds de soutien à la lutte contre le terrorisme, la création d'un passeport panafricain qui donnent le ton d'une Afrique en marche.



Faure Gnassingbé et le Robert Dussey lors du 27ème sommet de l'UA

" Année africaine des droits de l'homme avec un accent particulier sur les droits des femmes ", tel est le thème de cette 27ème session ordinaire de l'UA qui s'est penchée sur plusieurs sujets brûlants de l'heure, notamment la réforme de l'organisation pour la rendre plus forte, etc.

A l'ouverture des travaux de cette rencontre, le président en exercice de l'UA, le Tchadien Idriss Deby Itno, a invité ses pairs africains à faire en sorte que ces rencontres soient désormais de véritables séances de travail axées sur les résultats pour trouver des solutions aux problèmes de l'Afrique qui doit pouvoir se prendre en charge.

Aux termes de deux jours de travaux, plusieurs décisions importantes ont été prises par les participants, à savoir : la création d'un fonds de soutien à la lutte contre le terrorisme, la mise en circulation d'un passeport panafricain et l'envoi d'une force " régionale de protection " au Sud-Soudan, avec quelques temps forts sur des sujets non moins importants.

Les pays membres sont invités à s'acquitter de leurs contributions, et la création d'un fonds de soutien à la lutte contre le terrorisme a été proposée par le président Idriss Deby Itno a fait sensation alors que l'annonce du déploiement de troupes au Sud-Soudan pour

ramener a paix a fait l'unanimité. La situation à Juba étant préoccupante, les chefs d'Etat et de gouvernements réunis à Kigali ont décidé de l'envoi d'une force " régionale de protection ", calquée sur celle qui a été déployée en RDC. Mais au Sud-Soudan, il s'agira de deux forces séparées ; celle que préconise le Commissaire de l'Union africaine, Smaïl Chergui, sera chargée du maintien de la paix, avec un mandat plus musclé. Son objectif sera de protéger les civiles, de pacifier Juba et de séparer les parties au conflit. Le hic réside dans la réticence du président Salva Kiir de voir le nombre de troupes étrangè-

res s'augmenter dans son pays.

La présidente de la Commission de l'UA, Mme Nkosazana Dlamini Zuma, arrivée en fin de mandat, après avoir dressé son bilan, a appelé les dirigeants africains à ne pas laisser la guerre comme héritage aux générations futures.

L'autre sujet qui a retenu l'attention des participants a été l'annonce du retour du Maroc au sein de l'UA pour, dit-il, reprendre sa place " naturelle ". Le départ du Royaume chérifien de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), ancêtre de l'UA, en 1984 avait été causé par la reconnaissance de la République Arabe Sahoudie Démocratique (RASD), proclamée par le Front Polisario, sur ce qui est considéré à Rabat comme un territoire marocain. Ce sujet fera l'objet de vote au sein de la Commission de l'UA, mais depuis, la donne a changé.

L'autre fait majeur de ce 27ème sommet de l'UA est le report de l'élection d'un successeur à Mme Nkosazana Dlamini Zuma à la tête de la Commission de l'UA. Des trois candidats en lice pour ce poste, beaucoup de participants ont soutenu qu'aucun n'avait le

profil indiqué et qu'il fallait reporter l'élection. Les listes sont ouvertes et l'on devra attendre de voir le nouveau président de la Commission de l'UA à l'issue du prochain sommet de l'UA à Addis-Abeba, en janvier 2017.

Pour financer l'organisation panafricaine, les chefs d'Etat et de gouvernement présents à Kigali ont décidé faire recours à la taxe sur les importations. Cette nouvelle taxe de 0,2% qui doit s'appliquer à toutes les importations des 54 Etats membres de l'UA à l'exclusion de certains biens de première nécessité, devra permettre de financer l'organisation et réduire ainsi sa dépendance vis-à-vis des pays donateurs.

Notons qu'en marge du sommet, le numéro 1 togolais, Faure Gnassingbé, s'est entretenu avec plusieurs personnalités, notamment le président Sassou Nguessou du Congo Brazzaville, Abdel Fattah Al-Sissi de l'Egypte, Paul Kagamé du Rwanda, etc. Au menu des discussions, la coopération mais aussi l'organisation prochaine du Sommet sur la Sécurité et la sûreté maritimes par le Togo.

JPB

Le Passeport africain initié au dernier sommet de l'UA :

Supercherie ou véritable opportunité de libre circulation des biens et des Africains sur le continent ?

L'ouverture du 27ème sommet de l'Union africaine a été marquée par la remise solennelle du passeport africain, par la présidente de la Commission de l'UA, Nkosazana Dlamini-Zuma, aux présidents Idriss Déby Itno du Tchad et Paul Kagamé du Rwanda, respectivement, président en exercice et hôte du sommet. Ce geste qui marque le début de la délivrance officielle du passeport africain, présenté à Kigali comme une " véritable révolution " symbole de l'Afrique en marche, suscite des interrogations pour ce qui sera de sa mise en application réelle dans les faits.

Passeport de l'UA, est-ce un document ou un titre de voyage de plus ou une véritable opportunité de libre circulation des biens et des personnes en Afrique ? Telle est la question qui brûle les lèvres sur un continent où des initiatives du genre ne suscitent par endroits que des espoirs déçus parce que confrontées à un manque de volonté politique d'une part et à des pesanteurs socio culturelles d'autre part.

Somme toute, l'initiative est bonne si elle découle de la volonté de la présidente sortante de marquer son passage à la tête de l'Union. Les Africains ne peuvent qu'applaudir toute initiative visant à faciliter la libre circulation des biens et des personnes à travers le continent sans visa, début du processus d'intégration régionale

que tout le monde appelle de ses vœux.

Dans les faits, ce document, peut-il " casser " les frontières ? La question mérite d'être posée si on considère que pour aller dans les pays d'Afrique centrale par exemple, il faut absolument le visa et la carte de séjour qui coûtent les yeux de la tête.

Aujourd'hui, avec le fameux passeport, un Togolais peut-il se rendre au Gabon, en Libye ou en Guinée Equatoriale sans se trouver confronté à des tracasseries policières ou autres au niveau des différents services d'immigration ? Si tel est le cas, on peut dire bravo et applaudir l'initiative.

Dans l'espace CEDEAO où la même initiative est en vigueur depuis des années, les ressortissants des pays membres de cette

communauté ne cessent d'être racolés ou rackettés au niveau des différents services d'immigration des pays concernés. En d'autres termes, Le passeport de la CEDEAO ne vaut rien et n'ouvre aucune opportunité à ses détenteurs. Pour s'en convaincre, il suffit de se rendre à la frontière d'Affao (TOGO-GHANA) ou de Sèmè (BENIN-NIGERIA) pour être édifié sur la triste réalité de la supercherie en vigueur. Si les Chefs d'Etat de la CEDEAO ne parviennent pas à mettre en application ce document ou à en faire une réalité au sein des 15 Etats qui composent cette communauté, est-ce que l'UA peut le faire au sein de ses 54 pays membres ?

Pour ce qui est des pays européens, la question ne se pose



Photo de famille des chefs d'Etat et de gouvernement présents à Kigali

pas dans la mesure où le passeport de l'UE permet aux ressortissants des pays membres de circuler librement et de goûter ainsi aux délices de l'intégration. Ce qui peut faire croire aujourd'hui que si la volonté y est, le passeport africain peut offrir également les mêmes opportunités. C'est l'expérience réussie dans l'espace UEMOA où depuis quelques années la carte d'identité nationale permet une libre circulation des personnes et des biens dans des huit Etats membres.

Quoiqu'au cours des débats au sommet de Kigali, certains diplomates ou experts ont manifesté des craintes sécuritaires liées à l'existence d'un document unique de voyage à l'échelle du continent, la tendance bascule en faveur de la mise en œuvre de l'initiative. C'est ainsi que lors d'une conférence de presse à Kigali, la Commissaire aux affaires politiques de l'UA, Aisha Abdullahi, a déclaré à propos du passeport africain : " Les Africains n'auront

pas besoin d'un visa pour accéder à d'autres Etats africains et le libre-échange des marchandises sera assuré. "

L'ancien Premier ministre malien, Moussa Mara, abonde dans le même sens lorsqu'il estime que c'est une " excellente initiative qui ne doit pas rester symbolique comme la remise aux Chefs d'Etat...Il faut que rapidement, les gouvernants soient instruits dans sa mise en œuvre d'ici un horizon défini... Cela créera un effet d'entraînement pour les relations socioéconomiques interafricaines qui sont désespérément timides. "

Pour l'heure, nous devons éviter de sombrer dans un optimisme béat et un langage imprudent. Notre position par rapport à ce fameux passeport africain sera fonction de ce que nous aurons vu dans sa mise en œuvre. On ne juge pas un film sur deux images, dit-on, il ne vient que de commencer. Qui vivra, verra.

Ricardo

Les journalistes à l'école de l'investigation

l'ont du mal à faire des investigations et les quelques rares qui en font trainent des lacunes.

Selon lui, la mauvaise structuration des rédactions, le manque de professionnalisme des journalistes togolais et de ressources humaines et financières constituent un handicap pour l'aboutissement d'une bonne enquête. Aussi, a-t-il

exhorté les journalistes à une bonne organisation afin de relever les défis.

Pour finir, il a invité les journalistes à plus de méthodologie dans les dossiers d'enquête car, selon lui, l'enquête suppose la découverte d'informations nouvelles pas ou peu connues, parfois dissimulées. "L'enquêteur apporte du neuf en allant rassembler, dénicher ces informa-

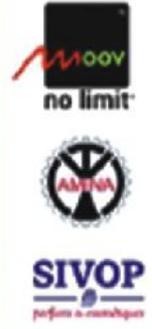
tions ", a-t-il laissé entendre.

La fin de cette formation s'est soldée par la sortie de terrain par au cours de laquelle les journalistes ont collecté des informations et investigué sur différents thèmes. Un certificat de participation leur été délivré à la fin de l'atelier par l'ambassade des Etats-Unis.

Espoir



Election Miss Togo 2016



Conditions de participation

- Etre de nationalité togolaise, célibataire sans enfant, ni précédemment mariée ;
- Avoir entre 18 et 24 ans ;
- Etre d'une bonne moralité et avoir une excellente réputation ;
- Avoir une taille minimale de 1,70m ;
- Parler couramment le français ;
- Remplir et signer la fiche de participation au concours national Miss Togo 2016.

Lieux d'inscription

- Siège du Comité National Miss Togo ;
- Délégués régionaux du CNMT ;
- Directions régionales de la Culture.

NOUS CONTACTER
22 22 00 27
 misstogo.tg
 Email : misstgo@misstogo.tg
 www.misstogo.tg

CLÔTURE DES CANDIDATURES
22 JUILLET 2016

CASTING POUR LA FINALE
06 AOÛT 2016

FINALE
27 AOÛT 2016



A partir du 1^{er} janvier 2016

EXIGEZ
LA QUITTANCE
SÉCURISÉE
POUR PLUS DE
TRANSPARENCE
DANS LA COLLECTE
MANUELLE DES
RECETTES DE L'ETAT



FEDERER POUR BATIR
 www.otr.tg